



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 18 mai 2010

Compte rendu affiché le : 25 mai 2010

Date de la convocation : 6 mai 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 23

En exercice : 23.

Présents : 14

Votants : 14

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, Boudier J P, Lornage F, Grange D , Tardy F,

CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C'(2), Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G,

SIAHL: Mrs Bruyas J M , Mme Larue M F

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Toinon D

Secrétaire de séance : Mr Gonon P

Excusés : Mrs Moralès P, Gros R, Louat R, Philippon B, Vivien G, Lhopital J L, Mme Grange M, Piot M,

N°242 Convention entre usager et SIMA Coise pour études préalables à la parcelle et frais de gestion des démarches administratives.

Monsieur le Président propose une convention type qui devra être signée entre l'usager intéressé par la démarche de réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif et le SIMA COISE. Cette convention fixe les règles d'intervention chez les particuliers mais également les modalités de financement des frais de gestion supportés par le SIMA Coise pour le suivi administratif et le coût de l'étude.

Les termes de la convention précisent que :

Le propriétaire s'engage à payer la totalité du prix de l'étude soit 538,20 € TTC et les frais de gestion soit 75 € à la signature de cette présente convention.

Les subventions allouées aux études seront déduites de la facture finale en fin d'opération de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer les conventions concernant les études avec les usagers volontaires pour la réhabilitation des installations d'ANC.

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 18 mai 2010

Le Président

J Y Charbonnier